

COMMUNIQUÉ

**de Jean-Pierre Sueur, président de la commission des lois du Sénat,
Christian Cointat, Félix Desplans, sénateurs
et de Thani Mohamed Soilihi, sénateur de Mayotte**

Paris, le 26 juillet 2012

**La commission des Lois du Sénat préconise la mise en œuvre
d'un dispositif plus réaliste et plus rigoureux afin de mieux maîtriser l'immigration.**

Lors d'un déplacement à Mayotte, effectué entre le 11 et le 15 mars 2012, MM. Jean-Pierre Sueur, président de la commission des Lois du Sénat (Soc. – Loiret), Christian Cointat (UMP – Représentant les Français établis hors de France) et Félix Desplan (Soc. – Guadeloupe) ont été sensibilisés à la situation de Mayotte liée à l'importance de l'immigration illégale.

L'immigration illégale à Mayotte est dramatique socialement et humainement, aussi bien pour les Mahorais eux-mêmes, en raison des effets de fragilisation qu'elle provoque sur la société, que pour les Comoriens qui, sur les frêles embarcations que représentent les *kwassas kwassas*, risquent leur vie dans l'espoir d'une vie meilleure.

Les sénateurs ont constaté que **le visa « Ballardur »**, mis en place en 1995 pour limiter l'afflux d'immigrés clandestins, **est un échec**. Son obtention est difficile à obtenir pour les Comoriens qui dès lors sont incités à recourir aux *kwassas kwassas* pour se rendre à Mayotte.

En outre, **la politique de reconduite à la frontière**, menée activement depuis dix ans pour un coût estimé entre 50 et 70 millions d'euros par an, **n'a pas permis d'enrayer l'augmentation de l'immigration**.

Face à ce constat, les sénateurs ont proposé de **mettre à plat cette politique, reposant sur le visa « Ballardur », et de remplacer ce dernier par un nouveau visa plus réaliste, plus rigoureux et plus adapté aux spécificités de Mayotte**.

L'objectif n'est **en aucun cas de renoncer à une politique de régulation de l'immigration** mais de tirer les conséquences de l'échec de la politique actuelle. Il faut une nouvelle politique plus efficace qui devra s'appuyer sur une coopération régionale avec les Comores.